

77 JUL 1953

Montréal, Canada

Avril-Mai-Juin  
1953



# LA BONNE PAROLE

*Organe de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste*

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                                     |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Colette Lesage, Yvonne Letellier de Saint-Just .. . . .                                                                                                                             | 1  |
| Félicitations, M.-A. Madore .. . . .                                                                                                                                                | 2  |
| A l'honneur, Y. L. de S.-J. .. . . .                                                                                                                                                | 2  |
| L'Honorable Marianna B.-Jodoin, Gabrielle Labbé .. . . .                                                                                                                            | 3  |
| Rapport du « Denier National », B. M. .. . . .                                                                                                                                      | 4  |
| Petits conflits d'une grande frontière, Pierre Dagenais .. . . .                                                                                                                    | 5  |
| Journal des œuvres : L'Association des Femmes d'Affaires, Berthe<br>Lefebvre — La Société des Ouvrières catholiques, Emma<br>Douesnard — Comité Centre de Couture, Hedwige Lefebvre | 10 |
| La sanctification du dimanche, Emérentienne Chagnon .. . . .                                                                                                                        | 12 |
| Condoléances, Georgette Le Moyne .. . . .                                                                                                                                           | 13 |
| Assemblée annuelle, G. L. .. . . .                                                                                                                                                  | 13 |
| Représentante officielle, G. L. .. . . .                                                                                                                                            | 13 |
| Association des Educateurs de Langue française .. . . .                                                                                                                             | 14 |

853 est, rue Sherbrooke

B. L. M.

# La Bonne Parole

Revue mensuelle fondée en 1913

Organe de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste

Directrice : Madame Eustache Letellier de Saint-Just

## LA FEDERATION NATIONALE SAINT-JEAN-BAPTISTE

est

- un LIEN qui sert à unir d'esprit et de cœur les Canadiennes-Françaises ;
- un FOYER d'où rayonnent, sur tous les domaines de l'activité féminine, lumière et chaleur ;
- un CENTRE où se rencontrent les bonnes volontés, désireuses de se dévouer avec plus d'efficacité aux œuvres sociales et nationales.

### La Bonne Parole est

- un MOYEN de propagande pour la diffusion des principes catholiques d'action sociale ;
- un ORGANE indispensable à l'œuvre de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, d'abord auprès des diverses associations qui la composent et des comités par lesquels elle agit ; puis, auprès des œuvres nationales étrangères qui font, comme nous, partie de l'Union mondiale des organisations féminines catholiques.

## La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste

fondée en 1906

Fondatrices : Madame Henri Gérin-Lajoie et Madame F.-L. Béique.

Aumônier : Mgr Laurent Morin, P. A., V. G.

Conseil d'administration : Mme Alfred Thibaudeau, présidente générale ; Mme Edmond Brossard, vice-présidente ; Mme Albert Dupuis, vice-présidente et présidente du Comité d'Economie domestique ; Mlle Georgette Le Moyne, secrétaire générale ; Mme Henri Vautelet, trésorière ; Mlle Jeanne Lapointe, secrétaire-archiviste ; Mme Eustache Letellier de Saint-Just, présidente du Comité des Œuvres économiques, et directrice de la « Bonne Parole » ; Mme R.-A. Bouthillier, Mme Arthur Berthiaume, Mlle Hedwige Lefebvre, Mme J.-A. Molleur ; Mlle Marie-Ange Madore, présidente du Comité des Questions nationales ; Mme Tancrede Jodoin ; Mme P.-A. Robichaud, patronnesse des Aides maternelles ; Mlle Alma Champoux, des Cercles de Fermières de la Province de Québec ; Mlle Emma Douesnard, Mme J.-J.-E. L'Espérance, Mlle Alma Bouthillier, Mlle Marie Girard, Mlle Emérentienne Chagnon, Mlle Yvette Vanier, Mlle Gabrielle Labbé, Mlle Madeleine Thibaudeau, Mlle Marie-Claire Daveluy, Mlle Mireille Ethier, Mme J.-B.-A. Michaud, Mlle Patricia Lavallée, Mme François Hone ; Mme Juliette McLaren, présidente de la section de Saint-Lambert ; Mlle Aurore Chagnon, Mme Basile Bernardi.

Les dames patronnesses des Œuvres suivantes : L'Hôpital Sainte-Justine, l'Hôpital Notre-Dame, l'Assistance Maternelle, les Ecoles Ménagères Provinciales, la Fédération des Cercles d'étude des Canadiennes-Françaises, les Cercles des Fermières de la Province de Québec, la Cour Villa-Maria des Forestières indépendantes, l'Ecole d'Education familiale et sociale.

Fédérations et sections paroissiales : Saint-Stanislas, Saint-Lambert, Saint-Ambroise, Saint-Laurent et Saint-Vincent-Ferrier.

Associations professionnelles : Employées de magasin, Employées de bureau, Femmes d'affaires, Aides maternelles, la Société des Ouvrières Catholiques (S. O. C.) et ses sections.

## CONDITIONS DE L'ABONNEMENT A LA BONNE PAROLE

Canada et Etats-Unis .... \$1.00 par an  
Union postale .... \$1.30 par an

Le prix de l'abonnement doit être envoyé, au Secrétariat de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, 853 est, rue Sherbrooke, Montréal.

Les abonnés de la « Bonne Parole » jouissent des privilèges de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et ont droit d'assister aux séances publiques, dont avis est donné dans les journaux.

Toute personne peut aider la « Bonne Parole » : 1) en s'y abonnant ; 2) en lui procurant de nouveaux abonnés ; 3) en la faisant lire ; 4) en lui procurant une collaboration littéraire ; 5) en sollicitant des annonces à son intention.

Comités : Comité des Œuvres Economiques, Comité de la Visite des Hôpitaux, Comité de l'Economie Domestique, Comité des Questions Nationales, Comité de la Protection de la Jeune Fille, Comité consultatif d'études sociales.

Principales œuvres accomplies par la Fédération et ses filiales :  
Fondation des Associations professionnelles  
Fondation des Fédérations paroissiales  
Etablissement de Caisses de Secours  
Etablissement de Cours d'Enseignement Ménager

Comité de lutte contre l'alcoolisme  
Comité permanent de la Survivance française en Amérique

Amendements à la Loi des licences  
Législation en faveur des Institutrices et des Employées de bureau

Comité des questions domestiques  
Comité de lutte contre la Mortalité infantile  
Fondation de « Gouttes de lait »  
Participation aux expositions pour le bien-être de l'enfance

Comité de lingerie d'autel et décoration d'église  
du Congrès Eucharistique

Pèlerinage à Lourdes et à Rome  
Affiliation à l'Union mondiale des organisations féminines catholiques

Fondation de la « Bonne Parole »  
Comité du « Denier National »

Comité des questions civiques  
Comité de la Croix-Rouge

Comité du Fonds Patriotique  
Comité de l'Assistance par le travail

Comité central d'étude et d'action sociale  
Comité des Œuvres économiques

Comité de rédaction de la « Bonne Parole »  
Comité d'administration de la « Bonne Parole »

Comité permanent de la Survivance française en Amérique

Comité de la construction  
Comité du service social

Comité de la Visite des Hôpitaux  
Fichier central de renseignements

Comité de l'apostolat de la paix  
La réforme du Code civil en faveur de la femme

Œuvre Auxiliaire d'Action catholique  
La Section des Jeunes de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste

N. B. — On peut devenir membre de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste en s'inscrivant à son secrétariat : 853 est, rue Sherbrooke.

# LA BONNE PAROLE

---

Vol. XLIII

Avril-Mai-Juin 1953

Nos 4, 5 et 6

---

## Colette Lesage

S'il est rare de fêter un cinquantenaire dans la profession du journalisme, il est plus rare encore qu'une femme soit l'objet de cette célébration. Le quatorze de mars dernier pourtant, mademoiselle Édouardina Lesage, Colette de son nom de plume, comptait cinquante ans de journalisme à la « Presse » et ses confrères avaient organisé, en son honneur, une réunion qui restera mémorable dans les annales journalistiques. Un dîner, que présidait Son Eminence le Cardinal Paul-Émile Léger et auquel assistaient nombre de personnalités, fut l'occasion d'offrir à celle qu'il est convenu d'appeler « l'héroïne de la fête » une décoration papale, des vœux, des cadeaux, des fleurs. Ces dernières étaient l'hommage de la Présidente et des membres du Conseil d'Administration de l'Hôpital Sainte-Justine, le seul hôpital d'enfants, au monde, qui soit dirigé par des femmes. Colette avait été l'un de ceux qui, à l'époque de sa fondation en 1907, avaient aidé à le faire connaître et, par une bonne publicité, à lui concilier la compréhension du public.

La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste vient, à son tour, rendre à Colette un témoignage d'estime et de gratitude car elle a aussi, depuis sa fondation en 1906, mis à contribution les services de celle qui, aujourd'hui, recueille de droite et de gauche les lauriers que lui ont valus son talent, sa compétence, son dévouement. Le journaliste consciencieux borne rarement son travail au reportage proprement dit. S'il s'agit d'œuvres de charité ou d'action sociale ou de philanthropie, il étudie quelle publicité efficace intéressera ceux qui peuvent accorder leur appui et souvent quelque aide financière. Colette fut ainsi, pour tous les mouvements féminins de son temps, ce journaliste intelligent, dévoué, coopérateur.

On s'est plu à louer chez Colette les ressources psychologiques que son « Courrier de Colette » lui a fourni l'occasion de manifester. Des milliers de ses lecteurs et de ses correspondants se seraient joints aux journalistes pour venir exprimer leur gratitude à Colette, si celle-ci avait seulement permis qu'on les eût laissés se rendre auprès d'elle. Mais la consigne fut formelle et fidèlement observée. Une délégation de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste aurait aussi grossi cette foule puisqu'elle compte dans ses rangs des travailleuses de toutes les catégories, femmes d'affaires, employées de bureau ou de magasin, ouvrières, fermières, aides maternelles, et dont un très grand nombre durent souvent, et jamais en vain, avoir recours à Colette afin d'obtenir un reportage, un conseil, un appel au public en leur faveur. Elles viennent, ici, lui rendre l'hommage de toutes les femmes canadiennes-

françaises catholiques qui composent la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et l'assurer que personne mieux qu'elles ne comprend ce que signifie un labeur quotidien de cinquante années quand parfois les jours sont sombres, le travail est pénible ; qu'un malaise physique abat l'enthousiasme, diminue l'énergie et exaspère la sensibilité.

Colette a parcouru son long chemin tantôt dans la brume, tantôt dans le soleil, dans la peine et dans la joie, mais toujours soutenue par une force d'âme supérieure qui l'a guidée, sereine et satisfaite, là où nous la voyons rendue. Mieux que les honneurs apparents, c'est le signe d'une vie où le soir ressemblera au jour.

YVONNE LETELLIER de SAINT-JUST

## Félicitations

La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste est heureuse d'offrir ses félicitations à madame Francine Willie Major, pour la décoration pontificale *pro Ecclesia et Pontifice*, qui lui a été remise par Son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger, en reconnaissance des services qu'elle a rendus à la cause de l'Action catholique.

Nos félicitations vont également à madame Rose Du Tilly, élue, dernièrement, présidente de la Société des Femmes universitaires de Montréal, et à mademoiselle Gabrielle Labbé élue présidente de la Fédération des Cercles d'Etude des Canadiennes-Françaises.

M.-A. MADORE

\* \* \*

Nous adressons nos vives félicitations à madame Roger Lacoste, qui a été élue présidente de l'Association des Avocates de Québec.

G. L.

## A l'honneur

Mademoiselle Raymonde Gravel a eu l'honneur, récemment, d'exposer au Salon de 1953 de la Société des Artistes français, au Grand Palais des Champs-Élysées, à Paris. Nous nous en réjouissons sincèrement et nous souhaitons de tout cœur à cette excellente artiste canadienne-française d'obtenir de nouveaux succès.

Mademoiselle Gravel a récemment fait don à l'Hôpital Sainte-Justine d'un tableau intitulé *La mère et l'enfant* et les membres du Conseil d'administration de l'hôpital ont exprimé à mademoiselle Gravel toute leur gratitude pour cette générosité. Le tableau a été placé dans le salon de l'hôpital.

Y. L. de S.-J.

## L'Honorable Marianna B.-Jodoin

Nous avons enfin une sénatrice canadienne-française, Dieu soit loué et le gouvernement canadien, remercié ! Plusieurs femmes du Québec pouvaient s'attendre à cet honneur, plusieurs le méritaient à des titres divers. Il eût été intéressant et agréable, en les félicitant, de faire leur éloge. Nul ne contestera que la nomination au Sénat de madame Tancred Jodoin serve magnifiquement la cause de la femme canadienne-française. Le parti libéral vient de récompenser de longs services. Madame Jodoin a fait de solides études et possède de la culture ; je l'ai entendue parler plusieurs fois, en public ; ses conférences marquaient de la profondeur, beaucoup d'équilibre, de la clarté, et elles étaient fort bien écrites. Outre ces qualités et ces mérites justement requis pour être élevée à la haute fonction de sénatrice, Madame Jodoin s'est révélée une femme modèle dans l'accomplissement de ses devoirs d'état et dans sa participation aux œuvres de bienfaisance et d'Action catholique. Madame Eva Resther-Vanier disait chaque fois que le nom de madame Jodoin était mentionné quelque part : « Au couvent d'Hochelaga, Marianna Beauchamp représentait pour nous la jeune fille idéale. Nous nous sommes perdues de vue mais je ne l'ai jamais oubliée ». Marianna Jodoin est restée d'ailleurs la fille chérie de son Alma Mater, voire de toute la communauté des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, puisqu'après de nombreuses années elle reste présidente générale de leurs Amicales. Et les sourdes-muettes, que ne doivent-elles pas à l'esprit d'organisation et de dévouement de celle qui est devenue la sénatrice Jodoin ?

Qui osera dire maintenant qu'il est impossible à la femme de concilier la vie de famille, la vie chrétienne et le service public ? Je ne puis m'empêcher de citer ici les paroles du Souverain Pontife, à propos des responsabilités politiques de la femme : « Ce domaine a plusieurs aspects distincts : la sauvegarde et le soin des intérêts sacrés de la femme, la participation de quelques femmes à la vie politique en vue du bien, du salut et du progrès de toutes. Votre rôle, à vous, est, d'une manière générale, de travailler à rendre la femme toujours plus consciente de ses droits sacrés, de ses devoirs, de sa puissance soit sur l'opinion publique dans les relations quotidiennes, soit sur les pouvoirs publics et la législation par le bon usage de ses prérogatives de citoyenne.

« Tel est votre rôle commun. Il ne s'agit pas, en effet, pour vous d'entrer en masse dans la carrière politique, dans les assemblées publiques... Celles d'entre vous qui, plus libres de leur personne, plus aptes et mieux préparées, assumeront ces lourdes tâches de l'intérêt général, seront vos représentantes et comme vos déléguées. Faites-leur confiance, comprenez les difficultés, les peines et les sacrifices de leur dévouement ; soutenez-les et aidez-les ».

La mission sociale féminine exposée si clairement par Sa Sainteté Pie XII fut en quelque sorte pressentie un demi-siècle avant son temps, par une de nos compatriotes, madame Henri Gérin-Lajoie. Aussi la loi des compensations veut-elle que la première femme canadienne-française appelée au Parlement fédéral soit un membre de la Fédéra-

tion nationale Saint-Jean-Baptiste, fondée par madame Gérin-Lajoie. Depuis de nombreuses années, madame Tancrède Jodoin est, en effet, membre de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste.

Partageons la légitime fierté de celle qui vient d'être appelée à siéger à la Chambre Haute. Cet honneur rejaillit sur nous toutes, femmes canadiennes-françaises. La simplicité, la valeur et la dignité de l'Honorable Marianna Jodoin disposeront sûrement les esprits à la bienveillance et susciteront des vues plus larges et plus claires, chaque fois qu'il s'agira de déterminer la place et de préciser le rôle de la femme dans la vie politique.

GABRIELLE LABBÉ

## Rapport du «Denier National»

La quête annuelle du «Denier National», qui eut lieu le 13 mai dernier, a rapporté la somme de \$732.30, dont \$247.30 par la quête publique et \$485.00 en souscriptions. Les dépenses se chiffrent à \$7.00, ce qui laisse un profit net de \$725.30.

Suivent les résultats des équipes dirigées par : Mlle Georgette-Hélène Daigle, \$135.18 ; madame Alfred Thibaudeau, \$86.78 ; des Aides-Maternelles, par Mlle Patricia Lavallée, \$20.83 ; divers, \$4.51.

Voici les noms des quêteuses qui ont recueilli plus de \$5.00 : Mlle Adrienne Bonhomme, \$70.00 ; Mlle Georgette-Hélène Daigle, \$23.76 ; Mlle Patricia Lavallée, \$20.83 ; Mme H. Désilets, \$18.41 ; Mme E. Duchesne, \$18.15 ; Mlle M. Ethier, \$16.78 ; Mme B. Bernardi, \$12.92 ; Mme H. Héneault, \$10.71 ; Mme B. Desaulniers, \$9.49 ; Mlle Monique Audet, \$7.90 ; Mlle Germaine Lefebvre, \$7.87 ; Mlle Gabrielle Guay, \$7.51 ; Mlle A. Wilhelmy, \$7.34.

Des souscriptions particulières furent ainsi obtenues : Mme Alfred Thibaudeau, \$150.00 ; Henry Morgan & Co. Ltd., \$50.00 ; Mme L. de G. Beaubien, \$25.00 ; Mme Aimé Geoffrion, \$25.00 ; Société nationale de Fiducie, \$25.00 ; Caisse nationale d'Economie, \$25.00 ; Comité d'économie domestique, \$25.00 ; Société des Ouvrières Catholiques, \$25.00 ; Comité Centre de Couture, \$15.00 ; Mme Arthur Berthiaume, \$10.00 ; Mme François Hone, \$10.00 ; M. H. Gérin-Lajoie, \$10.00 ; Dupuis Frères Ltée, \$10.00 ; M. Albert Marier, \$10.00 ; Association professionnelle des Employées de Magasin, \$10.00 ; M. Philippe-D. Clerk, \$5.00 ; Mme Henriette Saint-Charles-Cypihot, \$5.00 ; Mme Henriette Saint-Charles-Cypihot, pour le Trust Jeanne Cypihot, \$5.00 ; Mlle Thérèse Gravel, \$5.00 ; J. J. Joubert Ltée, \$5.00 ; Mlle M.-A. Madore, \$5.00 ; Mme Marguerite W.-Ostiguy, \$5.00 ; T. Taggart Smyth, \$5.00 ; Section Saint-Vincent Ferrier, \$5.00 ; Mme Lelia-P. Timmins, \$5.00 ; Mme L.-Philippe Robichaud, \$5.00 ; M. Gustave Bellefleur, \$3.00 ; Mme Raoul Vennat, \$2.00.

La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste exprime sa vive reconnaissance à toutes les personnes qui ont contribué, de quelque façon que ce soit, au succès de la quête du «Denier National».

B. M.

## Petits conflits d'une grande frontière

Un canadien enthousiaste vantait un jour, devant un visiteur étranger, la stabilité des frontières nord-américaines. Les frontières européennes sont de véritables traînées de poudre, disait-il, la moindre étincelle les fait sauter. Le Canada donne au monde un remarquable exemple de stabilité et de bon voisinage international. — Vous n'avez pas de mérite à cela, lui répondit le visiteur, vous vivez dans un pays sans voisins, isolé du reste du monde par trois océans. On ne prend pas les armes pour refouler les empiètements de la mer.

Grâce en effet à sa situation géographique, à l'extrémité septentrionale du continent nord-américain, le Canada, limité par des océans à l'Est, à l'Ouest et au Nord, peut être considéré comme un Etat marginal, comme une immense frange de territoire où les problèmes de bon voisinage et les incidents de frontières se réduisent au minimum.

Cependant, si l'on considère les choses de plus près, les limites territoriales du Canada présentent des aspects plus variés qu'on le croit à première vue. Au Sud, le Canada comporte une frontière commune avec les Etats-Unis qui s'étire sur toute la largeur du continent, soit, dans l'occurrence, sur près de 4 000 milles. Il est borné à l'Ouest en partie par l'Océan Pacifique sans doute, mais aussi par une frontière internationale de plus de 1 500 milles qui le sépare de l'Alaska. Il en est de même à l'Est où, en marge de l'Atlantique, nous voisinons le Labrador terreneuvien sur plus de 1 200 milles de longueur, et le territoire danois du Groënland par les eaux limitrophes du détroit de Davis. L'Océan Arctique lui-même n'est plus un obstacle infranchissable dans les relations internationales, puisque grâce aux progrès de la navigation aérienne, cette zone est devenue la voie de passage la plus courte entre l'Amérique et une grande partie du continent europo-asiatique. La Russie elle-même est ainsi devenue le plus proche voisin du Canada après les Etats-Unis.

Sans doute existe-t-il sur la plus grande partie de l'Amérique du Nord une certaine uniformité de langue, d'idéal politique, de lois, de tradition et de coutumes qui favorise le maintien des ententes cordiales et des relations pacifiques, mais il arrive nécessairement le long de frontières aussi étendues des cas de litiges mettant en présence des intérêts régionaux ou même nationaux divergents. Cela est si vrai qu'il a été nécessaire de créer des organismes pour étudier la question des frontières canadiennes et pour juger les différends qu'elles soulèvent avec les Etats-Unis. Deux de ces organismes sont la *Commission de la frontière internationale* s'occupant surtout des démarcations géographiques, et la *Commission conjointe internationale* appelée à régler les différends que soulèvent les problèmes de l'utilisation des eaux limitrophes. Les volumineux rapports que publient ces deux commissions sont autant de preuves que les soucis et les complications de frontières existent au Canada comme dans les autres pays du monde.

*La frontière méridionale*

La ligne imaginaire qui sépare le Canada des Etats-Unis est sûrement une des frontières les plus longues et les plus conventionnelles qui soient à la surface du globe. Elle constitue un probant témoignage de bonne entente entre les deux pays.

Depuis le milieu du siècle dernier, cette frontière suit artificiellement le 49<sup>e</sup> parallèle, de la côte du Pacifique au lac des Bois dans la province d'Ontario. A partir de ce lac, elle emprunte un tracé sinueux et mieux défini par la nature divisant en deux parties à peu près égales les eaux de la Rivière-à-la-Pluie, des lacs Supérieur, Huron, Erié et Ontario et du fleuve Saint-Laurent lui-même jusqu'à son point de rencontre avec le 45<sup>e</sup> parallèle. La frontière redevient artificielle en suivant ce parallèle sur une centaine de milles, et pousse alors brusquement une pointe vers le Nord jusqu'au 48<sup>e</sup> degré à quelques milles de l'estuaire du Saint-Laurent, pour redescendre aussitôt vers la côte de la Baie de Fundy, enfonçant ainsi comme un coin une langue de territoire américain entre les Provinces canadiennes du Québec et du Nouveau-Brunswick.

Cette pénétration souvent appelée « l'enclave du Maine », est un des faits les plus saillants de la frontière méridionale du Canada. Voyons un peu dans quelle circonstance elle s'est produite.

La limite orientale de cette étrange ligne de frontière aboutit à la jolie baie de Passamaquoddy, une indentation de la grande baie de Fundy, dans la région pittoresque de Grand-Manan et de Campobello qui a inspiré nombre d'artistes paysagistes. Tout près de là, sur une petite rivière qui y débouche, se trouve l'île Sainte-Croix mieux connue de nos jours sous le nom d'île Dochet. C'est sur cette île que Champlain et ses compagnons fondèrent, en 1604, le premier établissement européen sur le continent nord-américain au nord du Mexique.

Ce fait historique a été l'origine d'un conflit de frontière, qui a éclaté il y a environ 150 ans, particulièrement entre l'Etat du Maine et le Nouveau-Brunswick, et par extension entre le Canada et les Etats-Unis. Les contestations sont devenues à un moment si peu cordiales qu'elles ont donné lieu à ce que l'on a pompeusement nommé la « guerre d'Aroostook ». Cette guerre des nerfs, si on la compare à celle que le monde a subie depuis, n'était évidemment qu'une tempête dans un verre d'eau. Des deux côtés, des troupes furent mobilisées, placées en position défensive. Le Congrès américain vota des sommes importantes pour assurer la défense des intérêts du Maine, et le Nouveau-Brunswick s'assura la coopération militaire de la Nouvelle-Ecosse en cas d'attaque. Toute cette mise en scène du temps des beaux uniformes aux couleurs chatoyantes aboutit heureusement à une entente à l'amiable confirmée par le traité de Webster-Ashburton en 1842.

Depuis lors, la rivière Saint-Jean sépare le Nouveau-Brunswick du Maine sur une distance d'une centaine de milles. La frontière suit alors le tracé hésitant de la hauteur des terres et redescend vers le Sud jusqu'au 45<sup>e</sup> parallèle qu'elle suit plus ou moins jusqu'au Saint-Laurent.

De nombreuses années après la conclusion de cette entente, le Gouvernement américain eut la fantaisie, difficilement explicable, de construire à coup de millions de dollars une immense forteresse appelée le *Fort Montgomery*, sur une pointe de terre à la sortie nord du lac Champlain. Une fois cette imposante construction terminée, on jugea à propos de vérifier, par des travaux d'arpentages plus minutieux que ceux faits jusque-là, le tracé de la nouvelle frontière. Ces travaux entraînèrent une rectification du tracé. Devant l'embarras de toutes les parties en cause, on se rendit compte d'une façon indiscutable que la coûteuse forteresse américaine se trouvait désormais en territoire canadien.

On sortit de cette ennuyeuse impasse par un compromis selon lequel les Etats-Unis conserveraient la pointe de terre du Fort Montgomery moyennant la cession d'une étendue équivalente un peu plus vers l'Ouest. Cet amusant événement explique les indentations de la frontière le long du 45<sup>e</sup> parallèle à cet endroit. Peu de temps après ce règlement, l'éphémère forteresse Montgomery a été rasée. Les attermoissements de la « guerre en dentelle d'Aroostook » et l'amusant incident de la forteresse Montgomery, nous aident à comprendre les fantaisies du tracé de la frontière canado-américaine au sud de la Province de Québec.

La section de la frontière qui, du fleuve Saint-Laurent, se rend vers l'Ouest jusqu'aux montagnes Rocheuses a aussi donné lieu à quelques compromis diplomatiques.

A partir des cascades du Long Sault, en face de la petite ville canadienne de Cornwall, jusqu'au lac Ontario en amont, le fleuve Saint-Laurent sert de frontière entre les deux pays et devient par suite une voie d'eau internationale sur une longueur de quelque 120 milles. La frontière traverse alors le lac Ontario, divise en deux les ressources hydrauliques de la rivière et des chutes Niagara, pour courir ensuite à travers le lac Erié ; de là, elle remonte la rivière Détroit, le petit lac et la rivière Saint-Clair jusqu'au lac Huron. Rappelons en passant que la navigation sur cet étroit secteur fluvial de la grande voie laurentienne représente un trafic plus considérable que les trafics réunis des canaux de Suez et de Panama. On comprendra facilement que les intérêts des deux pays riverains aient donné lieu à quelques sujets de friction. Les conflits se sont toujours cependant réglés à l'amiable par l'intermédiaire de la Commission internationale qui a précisément été fondée pour juger les causes provenant de l'utilisation des eaux limitrophes.

Après avoir traversé le lac Huron, la ligne remonte la rivière Sainte-Marie où se trouve une autre voie de passage forcé dans les célèbres canaux du Sault Sainte-Marie, et s'achemine ensuite à travers le lac Supérieur. Le tracé de la frontière ne suscita jusque-là aucune controverse notable. Il n'en fut pas de même dans le lac Supérieur, le plus occidental des Grands lacs américains, même si l'on avait accepté au préalable, de part et d'autre, de baser le tracé sur les routes suivies par les anciens trafiquants de fourrures. Les négociateurs britanniques proposèrent en effet d'accepter la route bien connue qui aboutissait à la tête du lac au lieu où se trouve présentement le grand port américain

de Duluth, porte de sortie du minerai de fer du fameux gisement de Mesabi. Les représentants américains, de leur côté, opinèrent au contraire qu'il fallait suivre la route également très fréquentée, quoique beaucoup plus septentrionale, qui conduisait à l'endroit actuel des ports canadiens de Fort-William et Port-Arthur. Ce fut là un des premiers et des plus sérieux problèmes que la Commission internationale eut à considérer. Le conflit fut réglé par un compromis, en établissant la frontière à peu près à mi-chemin entre les deux zones réclamées, c'est-à-dire d'après une troisième route de fourrures le long de la rivière Pigeon et ensuite vers l'Ouest, le long d'une chaîne de petits lacs et rivières jusqu'au lac à la Pluie, puis au grand lac des Bois aux confins de l'Ontario et du Manitoba.

Mais où faire arrêter la ligne de partage à l'extrémité du lac des Bois ? Un problème semblable à celui du lac Supérieur se posa donc ici, et les ambitions des deux pays eurent à se faire face de nouveau. Bon gré mal gré, on finit par admettre que la frontière passerait dans ce qu'on a appelé l'Angle Nord-Ouest du lac des Bois.

Par la suite, de nouveaux compromis diplomatiques établirent que du lac des Bois aux Montagnes Rocheuses, la frontière devait coïncider avec le 49<sup>e</sup> parallèle. Or, l'Angle Nord-Ouest du lac des Bois se trouve à plusieurs milles au Nord du 49<sup>e</sup> parallèle, et par suite ne se raccorde pas avec ce dernier. On remédia à cet inconvénient en tirant tout simplement une ligne droite Nord-Sud depuis l'Angle Nord-Ouest du lac des Bois jusqu'au 49<sup>e</sup> parallèle et le tour fut joué. Mais cette action arbitraire eut pour résultat d'isoler complètement du reste du pays une petite partie des Etats-Unis, en plein territoire canadien. Pour que cette nouvelle enclave qui prolonge l'Etat du Dakota-Nord dans le Manitoba ne devienne pas un sujet de friction entre les deux pays on lui donna le nom conciliant de *Jardin de la paix*.

Il est enfin un autre fragment du territoire américain qui se trouve avoir été isolé du reste du pays en terre canadienne sur la côte du Pacifique, par la ligne du 49<sup>e</sup> parallèle. Il s'agit de la Pointe Robert située à l'extrémité méridionale d'une péninsule entièrement canadienne pour le reste. Cette pointe isolée représente un souci troublant la conscience de certains douaniers américains. On y a cependant érigé l'*Arche de la paix*, un autre monument qui exprime le symbole des relations pacifiques entre le Canada et les Etats-Unis.

### *La frontière occidentale*

Lorsque l'on considère la frontière canadienne du côté du Pacifique, il est un fait qui saute aux yeux de l'observateur le moins averti : c'est la frange de territoire américain qui prolonge l'Alaska, le long de la côte jusqu'au sud du 55<sup>e</sup> parallèle. Quand on songe que le Canada continental se rend pour le reste jusqu'à l'Océan Arctique, au delà du 70<sup>e</sup> parallèle, voilà à première vue une fantaisie des conventions internationales sûrement aussi bizarre que celle de l'étrange enclave du Maine.

En marge de celle du Sud, il existe en effet une frontière canado-américaine de plus de 1500 milles de longueur qui sépare la Colombie-Britannique et le territoire du Yukon de celui de l'Alaska. Pour s'ex-

pliquer cette nouvelle enclave du territoire américain en terre canadienne, il faut faire un retour en arrière et considérer quelques-unes des principales phases qui ont présidé à la formation des Etats de l'Amérique du Nord.

Au début du siècle dernier, quatre pays réclamaient des droits de propriété sur ce qu'on appelait la côte du nord-ouest : la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la Russie et l'Espagne. A la suite du traité de Floride en 1819, l'Espagne abandonna sa réclamation territoriale aux Etats-Unis et le nombre des contestants fut ainsi réduit à trois, mais aucune entente préalable n'avait encore été suggérée entre eux. Quelques années plus tard, en 1821, une proclamation du Tsar de Russie manifesta clairement l'attitude et les ambitions russes en réclamant des droits exclusifs sur le territoire et le commerce de la côte canadienne du Pacifique jusqu'au 51<sup>e</sup> parallèle, c'est-à-dire, la côte presque complète de la Province de la Colombie Britannique actuelle. Cette réclamation suscita évidemment une vive opposition de la part de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Il fut proposé de procéder à une entente tripartite, mais la Grande-Bretagne refusa ce projet afin de traiter séparément avec la Russie et les Etats-Unis. Les discussions russo-britanniques aboutirent à un compromis en 1825. C'est alors que furent déterminées les limites du territoire russe en Amérique. Il fut donc convenu qu'en plus de l'Alaska actuel, ce territoire comprendrait également des îles et une frange du continent sur la côte du Pacifique, non pas jusqu'au 51<sup>e</sup> parallèle comme le voulait d'abord la Russie, mais jusqu'à l'extrémité méridionale de la grande île du Prince de Galles, c'est-à-dire jusqu'au 51<sup>e</sup> degré 40 minutes de latitude nord. Ces frontières sont restées à peu près exactement les mêmes après que les Etats-Unis eurent acheté de la Russie le territoire de l'Alaska en 1867. Et voilà le petit mystère de la frontière canadienne du nord-ouest éclairci.

Il restait à la Grande-Bretagne de s'entendre avec les Etats-Unis pour régler la question de la frontière méridionale de la Colombie Britannique. Ce problème devenait même urgent du fait que de nombreux colons américains sont venus s'établir dans la vallée du Columbia au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La Grande-Bretagne se devait donc de consolider ses positions dans cette région avant qu'il fût trop tard. C'est en 1846, à la suite de négociations assez laborieuses que fut déterminée, au 49<sup>e</sup> parallèle, la frontière canado-américaine à l'ouest des montagnes Rocheuses. Ce règlement n'a pas été conclu sans susciter des soubresauts et même une atmosphère de guerre entre l'Etat de l'Orégon et la colonie britannique. On a célébré en 1946, par des manifestations spectaculaires, aux sons des tambours et des trompettes, le centenaire de cette entente cordiale.

Le Canada a donc lui aussi ses petits problèmes de frontière, mais heureusement, ils ne suspendent pas d'épée de Damoclès au-dessus de la tête des peuples.

*Le directeur de l'Institut de géographie  
de l'Université de Montréal*

PIERRE DAGENALS

## JOURNAL DES OEUVRES

### ● À L'ASSOCIATION DES FEMMES D'AFFAIRES

L'Association des Femmes d'Affaires a repris ses activités en septembre dernier et a élu son conseil pour l'année en cours.

Depuis, les quelques réunions qui se sont succédé ont toutes été fort intéressantes. Quelques-unes des conférences données ont parfois été accompagnées de projections lumineuses ; entre autres mentionnons : « Sur les Ailes de la Péninsule de Gaspé » et « Québec », qui furent présentées et commentées par M. Casavant, de l'Office Provincial du Film.

Madame François Hone est aussi venue nous raconter le voyage qu'elle fit, accompagnée de son mari, en Afrique équatoriale, au cours de l'automne dernier. Mme Hone parla également des communautés religieuses établies là-bas : les Sœurs Blanches, les Pères Blancs, les Frères de l'Instruction Chrétienne, et autres.

La fête de la Sainte-Catherine n'a pas passé inaperçue. A cette occasion, une soirée intime et une partie de cartes avaient été organisées et ont remporté un beau succès. On continue, de mois en mois, à rendre les assemblées aussi intéressantes que possible.

*La secrétaire : BERTHE LEFEBVRE*

### ● À LA SOCIÉTÉ DES OUVRIÈRES CATHOLIQUES

La S. O. C. a clôturé ses cours du soir par une très belle exposition, qui s'est tenue en mars. Cette exposition présentait des travaux exécutés aux cours du soir, dans la section de la Nativité d'Hochelaga et à la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, où la salle Thibault était des plus accueillantes. De nombreux et beaux morceaux ont suscité l'admiration des visiteurs. Des vêtements refaits, de jolies robes pour communiantes, et autres, ainsi que des costumes y étaient étalés, avec des broderies de toute sorte, points à l'aiguille, tricots, etc. Les chapeaux en feutre ou en paille étaient agréablement présentés.

Vraiment la S. O. C. s'est efforcée de suivre son mot d'ordre « Toujours au service des foyers canadiens ». Comme bon nombre d'élèves se sont plu à nous le dire, les cours fournis par la S. O. C. sont une aide précieuse pour permettre aux familles de pratiquer l'économie.

Après la visite de l'exposition, on se rendit dans les salons de la Fédération, où on procéda à la distribution des prix. L'entrain ne cessa de régner, chacune ayant hâte de voir ce que contenait le paquet reçu. Il y eut ensuite un intéressant programme récréatif, préparé par Mlle Hélène Lefebvre. On se sépara en se donnant rendez-vous à septembre prochain. Plusieurs invitations se faisaient, ici et là, car aux cours du soir plusieurs se lient d'amitié et continuent à se visiter.

*La présidente : EMMA DOUESNARD*

## ● AU COMITÉ CENTRE DE COUTURE

Après une saison de cours, dont nous espérons beaucoup de bien, nous avons eu une brillante exposition des nombreux morceaux exécutés par nos élèves.

Depuis quelques années, la Maison Dupuis Frères aide à notre succès, car ce sont les étalagistes de cette maison qui nous ont fourni une grande quantité de fleurs et des supports de toutes sortes, et sont venus eux-mêmes préparer les étalages qui ont fait l'admiration des nombreux visiteurs et la joie des élèves en voyant leurs travaux si bien mis en évidence. Les membres du Conseil ont exprimé leur vive satisfaction.

Madame B. Bernardi, vice-présidente, présida la séance d'ouverture, le mercredi 8 avril. Elle souhaita la bienvenue aux personnes présentes, et tout particulièrement aux invités d'honneur, madame Albert Dupuis et sa fille, madame Daniel De Yturalde, qu'elle invita à donner leur appréciation des résultats des cours.

Madame De Yturalde félicita professeurs et élèves des beaux travaux, à la fois nécessaires et agréables, qu'elle venait de voir exposés ici et là, et engagea les élèves à continuer à se perfectionner dans cet art de manier aiguille et ciseaux, habileté indispensable à toutes les femmes qui veulent rendre le foyer attrayant. Cette connaissance de la couture permet à la ménagère de faire de grandes économies.

Durant toute la soirée du 8 avril et la journée du lendemain, des visiteurs n'ont cessé de faire l'éloge des belles choses ainsi exposées.

A la soirée de clôture, c'est notre distinguée présidente madame J.-B.-A. Michaud, qui présida la réunion. A son tour, elle souhaita la bienvenue à l'assistance, félicita professeurs et élèves et présenta le rapport de l'année. Nous avons enregistré 203 membres. De ce nombre, 173 se sont inscrits aux cours de travaux de fantaisie à l'aiguille. Les présences totales ont été de 1481 ; 103 personnes ont suivi les cours de couture avec une présence totale de 992 ; 83 ont suivi les cours de chapeaux avec une présence totale de 928 et 22 se sont inscrites aux cours de coupe avec une présence totale de 256. Ce qui fait un total de 381 inscriptions et un grand total de 3657 présences. Ces chiffres sont à l'honneur du Comité Centre de Couture.

Ensemble, ajoute madame la présidente, disons un bien sincère merci à notre directrice, à nos dévoués professeurs, et nous espérons que plusieurs d'entre vous reviendront l'an prochain.

Aux séances de l'après-midi et du soir, les élèves de Mlle Hélène Lefebvre exécutèrent un programme musical, et madame E. Ducharme adressa des félicitations et des remerciements à la directrice des cours et à toutes celles qui, aux deux séances, sont venues ajouter une note gaie par des récitaions, des chants et de la musique ; elle remercia chaleureusement Mlle Hélène Lefebvre qui avait préparé les programmes et termina en invitant toutes ses compagnes à revenir en septembre prochain.

HEDWIGE LEFEBVRE

## *La sanctification du dimanche*

Le 26 octobre dernier, à l'Université de Montréal, avait lieu, pour les dirigeants des œuvres, la Journée d'étude annuelle du Comité diocésain d'Action catholique, organisée en vue de préparer la campagne 1952-1953 sur la sanctification du dimanche.

Assistaient à ce congrès comme déléguées de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste : Mlles Georgette Le Moyne, M.-Ange Madore, Emma Douesnard, Flore Deschamps, Mme Rose McCutcheon et la sous-signée.

Après la messe et le déjeuner, les représentants des œuvres masculines et féminines et leurs aumôniers se groupèrent en trois commissions, afin de discuter ensemble les questions suivantes déjà étudiées dans chacune des associations : 1) Le dimanche est-il considéré chez nous comme un jour sacré ou un jour de péché ; 2) quels moyens votre mouvement doit-il prendre pour amener tous ses membres à sanctifier le dimanche en esprit et en vérité ; 3) pour répondre à une directive de Son Excellence Mgr l'Archevêque, comment amèneriez-vous chacun de vos membres à s'intéresser à une famille non pratiquante pour la ramener à l'église ?

La commission féminine eut l'honneur d'être dirigée par la nouvelle présidente du Comité diocésain d'Action catholique, Mme J.-E. Ducharme.

Trop heureuses d'apporter notre modeste contribution à cette importante croisade, nous avons fidèlement transmis aux membres du Conseil d'administration de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et du Cercle d'étude Sainte-Marie les mots d'ordre de l'autorité ecclésiastique sur la « Sanctification du dimanche ».

Nous félicitons sincèrement le « Comité de Couture » de la Fédération qui, à l'instar de la « Société des Ouvrières Catholiques », a inscrit, à l'horaire de ses réunions, quinze minutes pour la discussion des principaux points exposés dans le bulletin d'Action catholique sur le « dimanche ».

Par des travaux et des forums, et selon les directives de l'aumônier, le R. Père Arthur Dubois, s. j., les membres du Cercle d'étude Sainte-Marie se sont efforcés d'acquérir une notion juste et précise du terme « sanctifier le dimanche ».

C'est dans une union intime à la grande prière de Jésus, présent dans son prêtre, à l'autel, que la créature peut rendre à son Créateur, au jour qu'il s'est réservé, l'acte collectif le plus parfait de l'adoration et de l'action de grâces. Nous avons donc tâché de donner une meilleure compréhension du mystère eucharistique, point central de l'observance dominicale, et rappelé l'utilité de se servir du missel ou du feuillet « Prie avec l'Eglise » pour mieux entendre la messe.

Nous avons encore sérieusement considéré le fait que nos catholiques, sollicités par trop de plaisirs et de distractions, ont tendance à choisir les messes les plus courtes et ne vont plus guère à Vêpres. Et cette dernière considération nous amène à réfléchir sur la respon-

sabilité des autorités civiles et du public en général dont l'action concertée devrait davantage s'employer à préserver notre jeunesse contre les sollicitations des lieux d'amusements commercialisés et dangereux, et qui sont fréquentés surtout le dimanche.

Tâcher de ramener, à de meilleurs sentiments, nos frères qui négligent d'accomplir leurs devoirs religieux est une obligation à laquelle nul chrétien ne peut se dérober. Pour répondre à cette directive, chacune de nous a fait de son mieux dans sa famille ou dans son milieu, en s'appuyant sur l'arme la plus efficace, la prière.

ÉMÉRENTIENNE CHAGNON

## Condoléances

La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste désire exprimer ici à mademoiselle Jeanne Lapointe, sa dévouée secrétaire-archiviste, et à toute sa famille, l'expression de sa vive et sincère sympathie, à l'occasion de la mort subite de madame Oscar Lapointe (Georgianna Laurin) décédée à Montréal, chez sa fille, madame Roméo Guy, le 17 mai dernier, à l'âge de quatre-vingts ans.

La Fédération rend un hommage ému à la mémoire de cette grande chrétienne, qui fut une mère de famille modèle, tant chérie de tous ses enfants.

GEORGETTE LE MOYNE

## Assemblée annuelle de la Fédération

L'assemblée générale annuelle de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste sera tenue à la maison de la Fédération, en octobre prochain. Monseigneur Laurent Morin, aumônier général de la Fédération, présidera cette réunion, à laquelle les présidentes des associations professionnelles, des sections paroissiales, des comités, et les déléguées des œuvres affiliées ainsi que celles des œuvres invitées présenteront leur rapport.

G. L.

## Représentante officielle

Mademoiselle Isabelle Pépin, B. A., représentera officiellement la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste au cinquième congrès national de l'Association canadienne des éducateurs de langue française, qui sera tenu à Saint-Boniface, au Manitoba, en août prochain.

G. L.

## Association Canadienne des Educateurs de Langue Française

Poursuivant la série de ses congrès nationaux sur les importants problèmes de l'éducation et de la culture canadienne-française, l'ACELF tiendra son Ve congrès, à Saint-Boniface, du 7 au 10 août prochain. Durant le premier congrès qui eut lieu, en 1948, à Ottawa, furent précisés les caractéristiques et le programme d'action de l'ACELF ; le second congrès tint ses assises, à Québec, en 1949, le troisième à Montréal, en 1950, le quatrième, à Memramcook, en 1951 et, en 1952, l'ACELF s'associa au IIIe congrès de la Langue française et aux fêtes inoubliables du Centenaire de Laval, à Québec.

Le Ve congrès a pour thème principal : « Le français dans la vie canadienne ». Les travaux du congrès se partageront en différentes commissions spéciales : le bilinguisme et la psychologie ; la langue française à la radio, au cinéma et à la télévision ; l'enseignement spécialisé, la méthodologie de l'enseignement du français au primaire, au secondaire et à l'universitaire et la place du français au foyer et dans la vie sociale.

Sous la présidence de Mgr A.-M. Parent, vice-recteur de l'université Laval, l'exécutif de l'Association Canadienne des Educateurs de Langue Française (ACELF) a établi comme suit le programme de ce Ve congrès auquel prendront part plus de 500 éducateurs de dix provinces canadiennes.

Le congrès sera officiellement inauguré le vendredi soir 7 août, par Son Excellence M. Jean Désy, qui parlera du français dans la vie canadienne.

Le lendemain matin, samedi 8 août, les congressistes se répartiront en trois comités, où seront étudiés trois des principaux thèmes du congrès. Deux autres comités siégeront dans l'après-midi du même jour, avec comme thème d'étude : a) méthodologie de l'enseignement du français ; b) la place du français au foyer et dans la vie sociale. Ces deux séances d'étude seront interrompues, le midi, par un déjeuner offert par l'Association d'Education du Manitoba, avec une conférence sur « l'enseignement du français dans les provinces de l'Ouest ».

Le dimanche 9 août, à 10 h. a. m., il y aura messe pontificale célébrée par Son Excellence Mgr Maurice Baudoux, archevêque-coadjuteur de Saint-Boniface. Le prédicateur à cette messe sera Son Excellence Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec. A midi, il y aura dévoilement d'une plaque commémorative en l'honneur du premier évêque de l'Ouest, Son Excellence Mgr Provencher, à l'occasion du centenaire de sa mort.

Le lundi matin 10 août, les cinq comités présenteront leurs rapports en séance plénière. Dans l'après-midi, l'assemblée générale des délégués adoptera les résolutions à la suite de ces rapports. Lundi midi, les congressistes seront reçus à déjeuner par le gouvernement du Manitoba. Le banquet de clôture aura lieu lundi soir au collège de Saint-Boniface. Toutes les séances du congrès seront tenues au collège de Saint-Boniface, dont le recteur, le R. P. Jean d'Auteuil Richard, s. j., est président du Comité d'organisation.

Ces grandes assises coïncideront avec le voyage de Liaison française. Les voyageurs resteront 4 jours à Winnipeg afin de participer au congrès. A toutes ces manifestations, il faut ajouter deux grandes expositions à l'intention des congressistes : l'une illustrant la vie française au Manitoba et dans les autres provinces de l'Ouest ; l'autre le matériel scolaire et didactique du progrès de l'éducation depuis les dix dernières années.

L'exécutif du Ve congrès se compose du R. P. d'Auteuil Richard, s. j., recteur du collège de Saint-Boniface, président ; du Dr Paul-Émile Laflèche, président de l'Association d'éducation du Manitoba, vice-président ; M. l'abbé Antoine Deschambault, vice-président de l'ACELF ; la R. S. Arthur-Marie, des SS. NN. de J.-M., présidente de l'Institut collégial Saint-Joseph ; le R. F. P.-E. Gratton, c. s. v., principal de l'école Saint-Pierre-Jolys, et Mlle Yolande Gendron, secrétaire de l'Association d'éducation du Manitoba.

Un premier groupe d'organisateurs s'est réuni, à Montréal, le 27 février dernier, et comprenait, outre le R. P. Richard, s. j., Mgr Alphonse-Marie Parent, vice-recteur de l'Université Laval et président de l'ACELF ; le R. P. Clément Cormier, c. s. c., recteur de l'Université Saint-Joseph, vice-président de l'ACELF et président du dernier congrès tenu à Memramcook ; M. Trefflé Boulanger, directeur général des Etudes à la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, et Mlle Cécile Rouleau, directrice de *l'Enseignement Primaire*, organe officiel du Département de l'Instruction publique et secrétaire de l'ACELF. Des représentants du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et des provinces de l'Ouest sont venus se joindre à ce premier groupe dans la soirée.

Présentement, plus d'une dizaine de comités ont été formés pour voir aux préparatifs de ces grandes assises nationales qui se tiendront à Saint-Boniface sous le haut patronage de LL. EE. NN. SS. Arthur Béliveau et Maurice Baudoux, respectivement archevêque et coadjuteur de Saint-Boniface.

Communiqué par le comité de publicité du Ve congrès de L'Association des Educateurs de Langue française (ACELF).

## STUDIO LOUISE

COUPE

HE. 7879

COUTURE

MADAME CHARLES PLOURDE

GRAVELLE 8759

DOLLARD 2520

## RIVOLI FLEURISTE

*Ouvert la nuit et le dimanche — Fleurs pour toutes occasions*

6969 RUE ST-HUBERT

PAUL-ÉMILE MIRON

RENÉ HAMEL

RÉS : FALKIRK 2273



Il y a  
**DU NOUVEAU**  
 chaque jour  
 chez

**Dupuis Frères**  
LIMITÉE

RAYMOND DUPUIS, président

**MONTREAL**

**G. J. Papillon Enrg.**

*FOURRURES DE LUXE*

Storage — Voûte Moderne  
257 OUEST, AV. LAURIER  
CR. 3223

**Philippe-D. Clerk**

*COURTIER EN ASSURANCES*

PLATEAU 6750  
507, PLACE D'ARMES — SUITE 202  
MONTRÉAL

ARTISTES STATUAIRES

AMHERST 0616

**Bernardi & Nieri**

1289 RUE MAISONNEUVE  
PRÈS STE-CATHERINE  
MONTRÉAL

**Dr C.-G. Chagnon**

CHIRURGIEN - DENTISTE

4455, RUE ST-DENIS  
PL. 2850  
*en bas de la rue Mont-Royal*

**J.-B. Baillargeon**

EXPRESS LIMITED  
CAMIONNAGE

*La plus grande organisation  
de transport*

423 EST, ONTARIO — MONTRÉAL  
HARBOUR 6271

TÉL. FALKIRK 2848

**Wilfrid Pageau**

Fondée en 1912

Poseur d'appareils à gaz et à eau chaude

*Spécialité : RÉPARATION*

Travail fait soigneusement  
et à prix modéré

BUREAU ET ATELIER : 984 EST, RACHEL

Tél. AMherst 2131

**MONGEAU ROBERT & CIE**

L I M I T É E

CHARBON

HUILE À CHAUFFAGE

1600 est, rue Marie-Anne

Montréal

— **La** —

## **BANQUE CANADIENNE NATIONALE**

*est*

*à vos ordres pour toutes vos opérations de banque*

Actif : plus de \$490 000 000

— 554 bureaux au Canada —

*Broderie*

**Raoul Vennat**

*Musique*

3770, Saint-Denis

HArbour 5310

### **Vive la Canadienne**

PARMI les qualités qui ont distingué nos mères canadiennes, nous devons remarquer, entre autres, celle d'avoir été économes et leur en rendre hommage.

JEUNES FILLES, JEUNES MÈRES, tenez à honneur de continuer ce bel exemple. Pour pratiquer l'économie il n'y a pas de moyen plus efficace que d'ouvrir un compte à

## **LA BANQUE D'EPARGNE**

*Nous vous réservons toujours le meilleur accueil, quelque petites que soient les économies que vous voudrez bien nous confier. Nous vous donnons la sécurité la plus certaine.*

Bureau principal et 25 succursales  
à Montréal

Le directeur-général  
**T.-TAGGART SMYTH**